**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DE L’INDUSTRIE, DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ET PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES**

**PROJET D’AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A NIVEAU DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L’EMPLOI**

**« TRANSFORME »**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU CONSULTANT (CABINET) EN CHARGE DE L’ACCOMPAGNEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES JURIDIQUES DES PME HEBERGEES DANS LE CENTRE DE PME DE INGENIOUS CITY ET SILIKIN VILLAGE**

1. **CONTEXTE DE LA MISSION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PADMPME, l’UCP avait conclu des accords de partenariat avec SYCOMORE et COTEX pour la création des Centres de PME sur leurs sites respectivement dédiés à l’emballage et au digital. Ces partenariats visent à développer des infrastructures adaptées qui offrirait aux PME hébergées sur ces sites un environnement favorable à leur croissance. Le site de SYCOMORE est dédié pour soutenir les PME du secteur de l’emballage, tandis que COTEX abrite le plus grand hub digital de la RDC. Ces deux sites font partie de premiers centres de PME dans la ville de Kinshasa.

Un centre des PME offre aux PME un accès à des infrastructures et services communs à coût réduit. Il héberge 30 à 40 entreprises pour mutualiser les risques de production, financiers, et d'accès au marché. Les PME bénéficient de ressources partagées, d'un approvisionnement stable en eau, électricité et Internet, ainsi que de services administratifs et marketing. Elles profitent aussi de formations en coaching et mentorat pour renforcer leurs capacités. Son objectif est de professionnaliser les PME et de soutenir la compétitivité des produits locaux.

A la clôture du Projet PADMPME, il existait encore des activités qui sont en cours d’exécution et d’autres n’étaient pas encore entamées dans ces centres de PME. Pour éviter une interruption du développement de ces centres et préserver les investissements réalisés, ces activités résiduelles ont été transférées au projet TRANSFORME. En effet, la mise en œuvre de ces activités résiduelles s’aligne sur les objectifs du projet TRANSFORME dans la composante 3.3 relative à l’infrastructure partagée et l'accès au marché dans la ville de Kinshasa, l’une de ville cible du projet TRANSFORME.

Le Centre des PME, étant une initiative privée, vise des objectifs de rentabilité élevés pour l'investisseur. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les entreprises hébergées soient bien pilotées et gérées. Un accompagnement professionnel et un renforcement des capacités des entrepreneurs s’avèrent donc indispensables sur plusieurs thématiques clés, notamment dans le domaine juridique, domaine dans lequel beaucoup de PME requièrent un renforcement des capacités idoine. Cet appui est crucial pour assurer leur conformité aux réglementations en vigueur, mais aussi pour sécuriser leurs opérations commerciales, protéger leurs actifs et renforcer leur résilience face aux défis du marché.

C'est dans ce contexte que le projet TRANSFORME souhaite recruter un Consultant (Cabinet) qualifié et expérimenté, chargé d'apporter un support juridique aux PME hébergées dans le Centre de PME de Ingenious City et Silikin Village.

1. **OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION**

Le Consultant (Cabinet) a pour mission de fournir un support juridique et légal aux 30 PME hébergées au centre de PME de Ingenious City et 40 PME hébergées au centre de PME Silikin Village. L'objectif est d'assurer que ces entreprises respectent les normes légales et réglementaires en vigueur, tout en renforçant leurs capacités sur les questions juridiques relatives à leurs activités commerciales et leur développement.

#### TACHES SPECIFIQUES DU CONSULTANT

De manière spécifique, le Consultant (Cabinet) devra proposer une approche méthodologique y compris pour l’identification des ressources et référentiels juridiques en vigueur, des solutions pratiques et des instruments opérationnels qui puissent permettre aux MPME de combler leurs lacunes, dans le domaine juridique ayant trait aux PME, en réalisant notamment les tâches spécifiques suivantes :

* Analyser la situation actuelle des PME en matière de connaissances et pratiques juridiques, en identifiant les risques potentiels et les domaines nécessitant un soutien juridique, notamment en matière de conformité aux lois locales.
* Assister les PME dans la mise en conformité avec les réglementations locales en matière de droit des affaires, droit du travail, droit des contrats, et toute autre législation pertinente.
* Fournir des conseils sur la structuration juridique pour les PME, que ce soit en termes de création d'entreprise, gouvernance d’entreprises, de gestion des relations contractuelles, de protection de la propriété intellectuelle ou de sureté, de résolution des litiges, etc.
* Organiser des ateliers et des sessions de formation pour sensibiliser et former les dirigeants des PME sur les questions légales courantes et les bonnes pratiques juridiques afin qu'ils puissent mieux gérer leurs activités de manière conforme et sécurisée.

1. **DEROULEMENT DE LA MISSION**

**Phase 1 : Diagnostic initial des PME**

**Objectif** : Évaluer les besoins spécifiques en matière de support juridique pour chaque PME hébergée dans les centres de PME de Ingenious City et Silikin Village.

* Mener des entretiens avec les dirigeants des PME pour cerner les principaux défis juridiques auxquels ils font face.
* Analyser les documents légaux et administratifs des PME (statuts, contrats, documents fiscaux, etc.) pour identifier les écarts de conformité et vérifier leur adéquation aux besoins opérationnels des PME.
* Rédiger un diagnostic complet des besoins juridiques et un plan d’action pour chaque PME, en mettant l’accent sur les priorités immédiates et à court terme.

Le Consultant (Cabinet) utilisera des outils d’évaluation standardisés pour diagnostiquer rapidement les besoins d’amélioration sur les aspects juridiques de chaque PME et établir des plans d’action.

Résultats attendus : Un rapport de diagnostic détaillé et structuré avec des recommandations spécifiques pour la conformité juridique et l’amélioration des pratiques légales.

**Phase 2 : Élaboration du programme de formation et renforcement des capacités des PME.**

**Objectif** : Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation adaptés aux besoins des PME des centres de PME de Ingenious City et Silikin Village identifiés lors du diagnostic.

* Développer un programme de formation sur mesure en fonction des besoins prioritaires identifiés lors du diagnostic des PME.
* Organiser des sessions interactives et des ateliers pratiques pour transmettre des compétences directement applicables aux opérations des PME.
* Evaluer régulièrement l’efficacité des formations et ajuster le programme pour répondre aux besoins évolutifs des MPME.

Le Consultant (Cabinet) adaptera les modules de formations aux besoins spécifiques des entrepreneurs. Des cas concrets et des exercices pratiques seront intégrés dans la formation. Tenant compte de besoins identifiés et, sans être exhaustif, la formation couvrira entre autres les thèmes ci-après : la gouvernance de l’entreprise, notions de contrat et obligations, de règlement des litiges, de législation sociale, doit de propriété intellectuelle, de sureté et de risques des affaires, etc.

Résultats attendus : Les PME renforcent leurs compétences grâce à un programme de formation personnalisé, adapté à leurs besoins spécifiques, leur permettant d'améliorer leur conformité et leur gestion opérationnelle.

**Phase 3 : Accompagnement des PME**

**Objectif** : Accompagner les PME des centres de PME de Ingenious City et Silikin Village dans la mise en œuvre des pratiques juridiques acquises Développer un accompagnement individualisé avec des sessions de mentoring et de conseil sur mesure.

* Accompagner chaque PME dans la mise en place des procédures légales conformes aux recommandations issues de l’analyse de conformité.
* Mettre en place un système de suivi pour mesurer les progrès réalisés par les PME en matière de conformité légale.
* Apporter un appui en cas de nouveaux besoins juridiques ou de changements législatifs affectant les PME pendant l’accompagnement.

Résultats attendus : PME légalement conformes, avec une gestion proactive des questions juridiques et un cadre sécurisé pour leur croissance.

1. **QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU CONSULTANT (CABINET)** 
   1. **Profil du Consultant (Cabinet)**

Le Consultant (Cabinet) devra répondre au profil ci-après :

* Être un cabinet juridique, reconnu et ayant tous les documents pour exercer ;
* Justifier d’une expérience confirmée d’au moins cinq (5) ans dans l'accompagnement juridique des PME selon le droit OHADA ;
* Justifier la réalisation avec succès d’au moins trois (3) missions similaires au cours de quinze (15) dernières années en Afrique Subsaharienne ;
* Disposer des capacités de diagnostics juridiques et de conceptions des programmes de formation et d’accompagnement adaptés aux PME.

## Profil du personnel clé.

Le personnel clé devra comprendre les experts ci-après :

* **Un Chef de mission (spécialiste en droit de contrat) :** (i)Être titulaire d’un diplôme d’au moins BAC+5 en droit, ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience professionnelle générale d’au moins dix (10) ans ; (iii) Avoir une expérience d’au moins de cinq (5) ans dans l’appui, l’accompagnement ou l’encadrement des entreprises et particulièrement des MPME sur des questions de droit de contrat; (iv) Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires au cours des dix (10) dernières années ; (v) Avoir une connaissance dans l’écosystème entrepreneurial congolais ; (vi) Avoir une maitrise parfaite de la langue française.

* **Un Spécialiste en conformité réglementaire :** (i)Être titulaire d’un diplôme d’au moins BAC+5 en droit, droit des affaires ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience professionnelle générale d’au moins dix (10) ans dont au moins 5 années d'expérience dans la pratique de la conformité règlementaire en RDC ; (iii) Avoir réalisé au moins deux (2) missions dans l’accompagnement des MPME durant les cinq (5) dernières années dans l’assistance en matière de conformité réglementaire et structure juridique ; (iv) Avoir participé à des missions de renforcement des capacités des MPME dans les pays d’Afrique subsaharienne ; (v) Avoir une connaissance dans l’écosystème entrepreneurial congolais ; (vi) Avoir une maitrise parfaite de la langue française.

1. **DUREE DE LA MISSION**

La durée de la mission du Cabinet (consultant) est estimée à **six (6) mois** à partir de la signature du contrat.

1. **INTRANTS A FOURNIR PAR LE CLIENT**

L’UCP mettra à la disposition du Cabinet (consultant) les documents tels que repris ci-dessous. Pris dans cet ordre, ces documents constitueront des instruments de référence pour sa mission, à savoir :

1. Document d’évaluation du projet ;
2. Le manuel des opérations ;
3. Tout autre document disponible et jugé utile par le Client pour la mission.